

**Zeitschrift:**       Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:**               80 (1944)  
**Heft:**                8

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# É D U C A T E U R

## ET BULLETIN CORPORATIF

---

### SOMMAIRE :

**Partie corporative :** Vaud : Comité 1944. — *Du comité 1943 au comité 1944.* — *Assemblée générale de la Caisse de secours et invalidité.* — *La S. P. V. ne connaîtra-t-elle pas son secrétaire général ?* — *Celles qui quittent.* — *Nécrologie : W. Barraud.* — Neuchâtel : *Section du Locle.* — Jura : *Caisse d'assurance des instituteurs bernois.* — *Convocations.*

**Partie pédagogique :** Raymond Uldry (*Groupe d'études U. I. G.*) : *La préparation des leçons.* — Mélodius : *Cinquième lettre à Madeleine.* — Alice Descœudres : *Un nouveau livre de Begert.* — Informations : *Radio-scolaire.* — *Réformes scolaires en Grande-Bretagne.* — Récitation : Marcelle Porchet : *L'écureuil.* — *Les livres.*

---

## PARTIE CORPORATIVE

### VAUD

#### COMITÉ 1944

Dans sa séance du 19 février 1944, le Comité central s'est constitué comme suit :

*Président :* René Mamin, Tour de Peilz, tél. 5 10 77. *Vice-président et Caissier :* Joseph Born, Baulmes, tél. 77 26. *Secrétaire :* Marcel Badan, Trélex, tél. 9 93 36. *Bulletinier :* Edmond Viret, Lausanne, tél. 3 33 21. *Archiviste :* Yvonne Landry, Bière.

Nous rappelons que le bureau de Mauborget est ouvert chaque samedi de 16 à 17 heures.

Les collègues y trouveront : Le 1<sup>er</sup> samedi du mois : le président. Le 2<sup>me</sup> samedi du mois : le secrétaire. Le 3<sup>me</sup> samedi du mois : le bulletinier. Le 4<sup>me</sup> samedi du mois : l'archiviste. Le 5<sup>me</sup> samedi du mois : le caissier.

Les bulletiniers passent... le Bulletin demeure. Au moment où pour la dernière fois officiellement je m'adresse ici à mes collègues-lecteurs, je m'en voudrais de ne pas leur demander quelques excuses. Je dois avoir beaucoup à me faire pardonner ayant trop remué d'idées « révolutionnaires », et dans quel ton... ! A tous ceux qui se seraient sentis visés, blessés ou même égratignés, je puis assurer que mon but n'a jamais été de faire de la peine à quiconque. J'ai essayé d'être sincère en croyant défendre l'école, le corps enseignant et surtout les enfants. Je crois qu'il y a certaines choses qui doivent être dites quand on y croit en toute sincérité. Je pense même que certaines affirmations ne supportent pas l'euphémisme et gagnent à être présentées dénudées de tout ménagement qui ne fait qu'affaiblir l'idée ou déformer et tromper. C'est dans cet esprit que j'ai essayé d'écrire ; que ceux qui ne l'admettent pas veuillent bien m'en excuser.

Je dois aussi remercier notre rédacteur Ch. Grec de toute la gentillesse qu'il a mise au service de notre chronique. Il fut difficile souvent d'arranger tout le monde... et le chroniqueur vaudois ! Charles Grec l'a fait avec autant d'aménité que de compétence.

Il me reste enfin à céder la plume à notre nouveau bulletinier : Edmond Viret. Je puis me passer de le présenter : sa réputation l'a précédé et chacun comprend. Je lui souhaite cependant une activité féconde au Bulletin où il saura tenir haut le flambeau de notre corporation.

R. M.

C'est avec regret que je vois René Mamin quitter le « Bulletin ». Il est par trop élogieux à mon égard : entre gens de bonne volonté, n'est-il pas facile de s'entendre ? Nous nous sommes bien entendus, voilà tout ! Cette même bonne entente subsistera avec son successeur Ed. Viret, à qui la meilleure des bienvenues est ici souhaitée. *Réd.*

### DU COMITÉ 1943 AU COMITÉ 1944

Le 19 février, le comité de 1943 a tenu sa dernière séance puis a remis ses pouvoirs au comité de 1944.

Avant de rentrer tout à fait dans le rang, j'ai un devoir à remplir : j'ai à vous dire, collègues et amis qui m'avez donné votre appui, vos conseils, vos encouragements, vos critiques, combien je vous suis reconnaissant, combien votre sollicitude m'a été précieuse pendant mon activité au comité central.

Du Livre d'or de la S. P. V., voici donc encore un feuillet qui se tourne. Que renfermera la page 1944 ? Prophétisant, je dirai que ce sera une année de gros travail et de grands soucis, où la perspicacité, le sang-froid, le dévouement des membres du comité seront mis à rude épreuve. De ce comité, je vous présenterai le président : René Mamin, instituteur primaire supérieure, à La Tour-de-Peilz. Vous le connaissez, n'est-ce pas ? Bulletinier pendant deux ans, il a déjà mis, avec une compétence qui n'eut d'égale que son désintéressement, sa forte personnalité au service de la S. P. V. Président, il la conduira avec assurance, fermeté et conscience. Au nom de tous ses collègues, je tiens à dire à Mamin qu'il est accueilli avec une confiance entière. D'ailleurs, comme par le passé, le comité de 1944 formera une équipe, un bloc, qui saura sauvegarder les destinées de notre S. P. V.

Un mot encore. Mes dernières pensées s'adressent aux collègues qui souffrent : souffrances morales, soucis matériels, difficultés de tous genres. On vous a déjà dit et redit que le comité central est prêt à vous conseiller, à vous reconforter, à vous aider. Mais, hélas ! trop de cas restent longtemps inconnus. C'est à vous, collègues qui les connaissez, de les signaler ; c'est un service à rendre à notre collectivité ; c'est surtout un impérieux devoir de solidarité. Mais, pourquoi ne pas le dire ? Nous connaissons des donneurs de conseils qui veulent servir les instituteurs en butte à quelque difficulté en leur insinuant : « Faites ceci... faites cela... mais surtout ne vous adressez pas au comité de la S. P. V... Attention ! ne soyez pas dupes ! » Non, chers collègues, vous devez être assurés que le comité seul peut être votre éventuel avocat-conseil, parce que objectif, sans arrière-pensées, parce que totalement désintéressé.

Le président sortant : *E. Zimmermann.*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA CAISSE DE SECOURS ET INVALIDITÉ DE LA S.P.V.  
Société coopérative**

L'assemblée générale de la S. P. V. étant close, le président Lavan-  
chy ouvre immédiatement celle de la *Société coopérative de la Caisse de  
secours et invalidité*. L'ordre du jour a paru dans *l'Educateur* du 25  
décembre 1943.

1. M. Soavi, Nyon, présente le **Rapport de la Commission chargée de  
vérifier les comptes**, qui, sur sa proposition, sont admis à l'unanimité  
et décharge est donnée au Comité de sa gestion.

2. **Le budget** pour 1944, présenté par la caissière, Mlle Pilloud, est  
aussi admis.

3. **Adoption des statuts**. Le projet tel que l'a publié *l'Educateur* du  
22 janvier dernier est mis en discussion article après article. Quelques  
modifications sont apportées au cours des débats.

A *l'article premier*, on ajoute le mot *Educateur* au dernier alinéa,  
qui devient ainsi corrigé : « *Les publications ont lieu dans l'Educa-  
teur et Bulletin corporatif de la S. P. V....* »

A *l'art. 20*, une erreur est rectifiée ; il s'agit de l'élection du Conseil  
d'administration qui est renouvelé « *par séries successives d'un, deux  
et deux membres* », comme le Comité S. P. V.

A *l'art. 30*, le mot *délégués* est remplacé par *Comités* : « *Les rentes  
et allocations sont accordées par le Conseil d'administration sur deman-  
de écrite et motivée de l'intéressé et sur préavis des Comités de sec-  
tions.* »

Une discussion nourrie s'engage à propos de *l'art. 33* : d'aucuns en  
voudraient la suppression, d'autres celle de la fin seulement. Finale-  
ment le mot *unique* remplaçant celui de *définitive* cet *art. 33* devient  
ainsi libellé : « *Si les ressources de la Caisse l'exigent, le Conseil d'ad-  
ministration peut limiter la période d'indemnisation et remplacer la  
rente par une indemnité unique, pour certains cas de maladie de longue  
durée* ».

*L'art. 37* est aussi modifié et devient : « *Indépendamment du ser-  
vice d'invalidité, la Caisse peut accorder des prêts aux personnes sui-  
vantes qui seraient dans le besoin : a) un sociétaire, b) le conjoint d'un  
sociétaire décédé, c) un ancien membre qui a adhéré à la Caisse pendant  
15 ans au moins. Ces prêts... etc* ».

Puis les statuts ainsi modifiés sont admis dans leur ensemble.

4. **Elections**. Le *Bureau* de l'assemblée générale S.P.V. est désigné  
comme *Bureau* de la Société coopérative, et le *Comité Central* S. P. V.  
fonctionnera comme *Conseil d'administration*.

5. Aux **propositions individuelles**, M. Ed. Zimmermann demande que  
le Conseil d'administration soit autorisé à simplifier la comptabilité de  
la Coopérative : les caisses *Secours, Prêt, Réserve, Orphelins* seront  
dorénavant groupées en une seule *Caisse de secours, le Fonds Elisabeth*

*Blanc* sera annexé à cette caisse jusqu'à son extinction. Cette modification est admise.

Il est 18 h. 40 lorsque le président Lavanchy clot les débats.

### LA S.P.V. NE CONNAITRA-T-ELLE PAS SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ?

Les statuts révisés de la S.P.V. laissent subsister la fonction de secrétaire général, bien qu'elle n'ait pas eu de titulaire durant vingt-deux ans au moins. Cela vaut qu'on s'y arrête.

De prime abord, on avait vu dans le secrétaire un représentant du corps enseignant de l'espèce de ceux que possèdent les syndicats : un tribun qui, au sein du législatif ou par la presse aurait défendu nos intérêts matériels, un agent de notre société qui se serait interposé en cas de conflit entre tel employeur et son employé. Puis on s'est rendu compte que ce rôle pouvait être rempli par d'autres personnes, et, les « traitements fixes » s'étant fédérés dans le but que l'on connaît, on n'en a plus parlé.

Cependant, si l'on n'a eu en vue jusqu'ici que la *défense* du corps enseignant, rien n'empêche qu'on en assure désormais *l'illustration*. Notons en effet que notre société représente surtout une profession. Or, notre activité de pédagogues exige de nous une vigilance de tous les instants : nous devons re-penser nos méthodes d'éducation et d'enseignement, re-penser le problème de l'école, nous assurer que nous ne faisons pas de grossières erreurs ; nous devons perfectionner en théorie comme en pratique la technique professionnelle. Nous sentons tous ces nécessités ; nous nous en préoccupons ; nous y travaillons, chacun dans la mesure de ses moyens. Mais l'isolement nous guette et souvent nous décourage. Pourquoi n'aurions-nous pas un secrétaire général qui prendrait connaissance de ces efforts, qui les stimulerait, qui les coordonnerait ? Pourquoi la S.P.V. n'aurait-elle pas un agent officiel qui irait au-devant de l'opinion publique, qui l'éclairerait sur nos difficultés ? Certes, une telle activité se poursuit déjà, mais de façon fragmentaire et en ordre dispersé. Une société pédagogique devrait s'affirmer davantage et charger quelqu'un de parler en son nom sur tout ce qui est de son domaine.

Le comité central a le pouvoir de créer de toutes pièces un office pédagogique vaudois qui serait au service de l'école et du public. Nous souhaitons que cette question soit examinée avec soin et sans tarder.

P. Piot.

### CELLES QUI NOUS QUITTENT

**Rolle.** Sept ans et demi à Naz, quatre et demi à Rossenges, treize à Gossens et huit à Luins. Pendant vingt-cinq ans, des classes à trois degrés. Allumé les feux, chaque matin d'hiver et sonné la cloche : tel est le bref résumé des états de services de *Mlle Cécile Erb*. Trente ans à Rolle, sans allumer les feux, ni sonner la cloche, tel est celui, plus bref encore, de *Madame Zbinden-Clerc*.

Ce que ces mots ne disent pas, ce sont les heurs, malheurs et bonheurs réservés en parts diverses à nos collègues comme à chacun des membres de notre corporation.

Durant trente ans, le petit district de Rolle a eu le privilège de posséder en Madame Zbinden-Clerc une parfaite collègue. Son esprit logique et fin, sa belle franchise, la droiture de ses sentiments ont été hautement appréciés par ses amis. Ce district de Rolle — où le corps enseignant forme une grande famille — a accueilli Mlle Erb durant les huit dernières années de sa carrière. Elle y laissera le souvenir de sa jovialité qui savait se transformer en amabilité sensible et tendre dans la charmante chanson d'une fin de banquet.

Ces quelques lignes disent à nos collègues nos vœux d'heureuse retraite et le souvenir de notre amitié.

*M. By.*

### NÉCROLOGIE

† **William Barraud-Clavel.** — Samedi 5 février une foule d'amis et connaissances accompagnaient à sa dernière demeure notre collègue et membre honoraire William Barraud-Clavel.

Il obtint son brevet en 1893, enseigna à Ballens six ans, puis à Vich jusqu'au 1er novembre 1928. Il se rendit à Bussigny pour y jouir de sa retraite. C'est dans le cimetière de ce village qu'il repose.

William Barraud sut faire de son collègue de Vich un centre hospitalier entre tous. Son activité débordante le plaçait toujours au premier plan. Vingt ans durant, il fut délégué vaudois à la Romande. Il ne manquait pas une assemblée, pas un congrès. Ses amis n'oublieront point son visage jovial, son accueil chaleureux.

MM. Clerc, au nom des camarades de classe, et Kohler au nom de la S. P. V. lui adressèrent un dernier salut et apportèrent à sa famille et spécialement à Mme Martin-Barraud et M. Ernest Barraud nos collègues, toute leur affectueuse sympathie.

## NEUCHÂTEL

### SECTION DU LOCLE

Cette section a eu son assemblée générale annuelle, au Locle, samedi matin 5 février, sous la présidence de M. Willy Guyot.

La journée s'ouvre par une séance administrative avec le monôme habituel des rapports, un exposé du plan de travail pour l'exercice 1944 et les nominations statutaires qui n'entraînent que peu de changements. M. Marcel Robert prend place au comité de section et Mlle Jeanne Gabus devient suppléante du délégué au Comité central, M. Arnold Jeanneret qui reste à son poste.

M. Willy Guyot, aux applaudissements de l'assemblée, est confirmé à la présidence de la section, mandat qu'il remplit avec dévouement et distinction depuis près d'une quinzaine d'années.

Le président de la S.P.N., M. Charles Rothen, qui poursuit sa cour auprès de nos sections, apporte un message encourageant à celle du Locle et à son excellent pilote.

Parmi les invités, MM. Bonny et Berner, inspecteurs, ainsi que M. Primault, directeur des Ecoles secondaires du Locle, sont présents.

Mais le grand attrait de la journée résidait dans les deux conférences qui suivirent cette séance administrative ; l'une de M. Charles Schneider, privat-docent de l'Université de Neuchâtel, sur le *jugement musical en fonction de l'esthétique générale et de la psychologie*, l'autre de M. Henri Guillemain, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux, sur *Blaise Pascal*.

M. Schneider a su développer, avec clarté et avec la chaleur communicative qu'on lui connaît, une question assez complexe et subtile. Il a montré notamment que le jugement musical qui échappe au subjectivisme, à la superficialité, à l'impératif de la critique musicale la domine par plus de profondeur, de nuance, de complexité. Il connaît aussi le doute et avec ses impressions toutes fugitives, il est susceptible d'ébranler l'être tout entier et d'ouvrir l'âme aux émotions grandes et généreuses.

M. Guillemain, dont on connaît la prestigieuse éloquence et la vaste érudition, a procuré une heure d'enchantement à ses auditeurs.

Nouveau Sainte-Beuve, le conférencier s'efforce de découvrir un homme là où nous ne voyons que génie ou gloire littéraires. « Il remet Pascal sur pied, en pleine réalité, nous écrit un collègue, il le rattache à nous ; il le suit dans son origine, dans son éducation, dans ses fréquentations, dans sa vie intime ; il fouille l'âme, mettant à nu grandeurs et faiblesses du caractère et de l'esprit. L'admirable Port-Royal s'anime, vibre, se défend et le miracle s'opère ; Pascal est là, vivant, intelligent à l'excès, orgueilleux, dur, puis terrassé, souffrant, acceptant Dieu, annihilant sa volonté, mourant en chrétien sincère. »

Evoquant cette dramatique conversion qui s'accomplit dans la nuit du 23 novembre 1654, après l'accident de Neuilly, le conférencier fait passer le frisson dans l'âme de ses auditeurs et les entraîne soudain sur les hauteurs où rayonne la foi vers laquelle se tourna l'immortel penseur.

Nous félicitons la section du Locle d'avoir inauguré son programme d'activité par cette journée remplie de hautes jouissances. J.-Ed. M.

## JURA

### CAISSE D'ASSURANCE DES INSTITUTEURS BERNOIS

Pour donner suite à la chronique d'il y a quinze jours, rappelons d'abord les propositions soumises aux sections par la commission d'administration :

#### 1. Augmentation de la prime personnelle

- a) de 1 % pour les maîtres et les maîtresses primaires et pour les maîtres aux écoles moyennes,

b) de 2 % pour les maîtresses aux écoles moyennes.

2. Adresse au Conseil exécutif en vue de modifier la loi sur les traitements en ce sens que l'Etat et les communes prennent à leur charge un subside annuel supplémentaire à la Caisse d'assurance (afin d'assurer conjointement à l'augmentation des contributions personnelles des assurés, l'intérêt des découverts),

a) pour la caisse des maîtres et des maîtresses primaires,

b) pour la caisse des maîtres et maîtresses aux école moyennes.

3. Réduction du maximum des rentes de 70 % à 65 % des traitements des assurés en compensation de l'introduction de la retraite volontaire à l'âge de 62 ans pour les institutrices et de 67 ans pour les instituteurs,

a) pour les maîtres et les maîtresses primaires,

b) pour les maîtres et les maîtresses aux écoles moyennes.

Voici maintenant les résultats des votations des sept synodes jurasiens :

*Neuveville* admet le projet du Comité cantonal par 9 voix alors que 7 vont à une proposition prévoyant la limite pour l'obtention de la retraite volontaire à 65 et 62 ans au lieu de 67 et 62. L'unanimité se fait aussi pour approuver le vœu de M. Joray, demandant que l'échelle des rentes commence avec 30 % et non 25 % comme c'est le cas actuellement.

*Bienne* accepte l'augmentation de 1 % à une grande majorité et sans opposition. Au sujet de l'abaissement de la rente à 65 % une proposition intermédiaire recueille la majorité des voix. Elle demande que le maximum des rentes soit maintenu à 67 % provisoirement, au moins pour les anciens assurés. Ceci aurait naturellement pour contre-partie un léger changement dans le nombre d'années d'enseignement nécessaires pour l'obtention de la retraite, qui passerait probablement à 68, mais devrait être fixé par les organes techniques de la Caisse.

*Courtelary* se range à l'avis de la commission d'administration.

*Moutier* est en tous points d'accord avec les collègues de l'Ajoie dont on lira, ci-dessous, la réponse aux dirigeants de la Caisse.

*Delémont* estime que les propositions de l'exécutif sont judicieuses et les accepte sauf en ceci : la section demande qu'à la limite d'âge la retraite soit obligatoire et non volontaire. Après 40 années d'enseignement, estime-t-elle, la rente de 70 % devrait être maintenue.

*Franches-Montagnes* décide à quelques voix de majorité de ne pas entrer en matière et d'attendre la fin de la guerre avant de prendre de nouvelles décisions concernant la caisse.

*Porrentruy* refuse à l'unanimité les propositions 1 et 3 tandis qu'il accepte la deuxième en en rejetant naturellement le texte entre parenthèses. Puis l'assemblée adopte à l'unanimité, encore une fois, les vœux suivants :

1. La section de Porrentruy propose que soit demandé l'alignement de notre caisse avec celle du personnel de l'Etat.



2. Elle demande que soit introduit un système de cotisations personnelles progressives pour les retraites dépassant les besoins d'un standard de vie reconnu normal.

La section de Porrentruy a jugé que le moment n'est pas choisi pour la revision des statuts proposée par la commission d'administration. En effet, l'après-guerre nous amènera peut-être une transformation radicale de notre édifice social et économique et ses répercussions se feront aussi sentir sur notre caisse d'assurance. Les retraites pour chacun (assurance-vieillesse et invalidité), l'attribution du 2 % de la caisse de compensation actuelle, pour ne citer que des faits nettement prévisibles, joueront en faveur de notre caisse. Nous estimons donc que la révision projetée est prématurée.

En outre, la section considère que les avantages qui sont offerts (limite d'âge volontaire à 67, respectivement à 62 ans) sont insignifiants en regard des gros sacrifices qu'on exigerait de nous. Cette limite d'âge n'aura, pratiquement, pas grand effet alors que la réduction des retraites de 70 % à 65 % serait très sensible. Le 70 % des traitements assurés n'a rien d'excessif, d'ailleurs, nombreux sont les instituteurs qui ont encore des dettes et des charges de famille ou provenant de la maladie bien qu'étant au bénéfice de la retraite. Les très grosses retraites disproportionnées aux besoins de l'existence, sont rares. Néanmoins, nous estimons que les assurés favorisés par des traitements très élevés ne devraient pouvoir les faire entrer en ligne de compte en totalité pour la retraite que moyennant des contributions personnelles supplémentaires et progressives (voir vœu No 2 ci-haut).

Si une révision des statuts devait être faite d'urgence, il lui paraît qu'il faudrait commencer par simplifier notre appareil et fusionner toutes les caisses d'assurances du corps enseignant.

Ce qui serait enfin infiniment préférable à la révision partielle, lourde de sacrifices et boiteuse, qui nous occupe présentement c'est *l'alignement de notre caisse avec celle du personnel de l'Etat*. Ce qui signifie :

garantie de l'Etat,  
mêmes versements de couverture et prestations de celui-ci que pour la caisse de son personnel, etc.

C'est, dit la lettre, une question d'équité. Nous avons, nous semble-t-il le droit de jouir des mêmes avantages que le personnel de l'Etat. L'Etat ne doit et ne peut indéfiniment nous traiter en parents pauvres.

C'est la raison pour laquelle la section propose que tous les efforts des organes de la Caisse et de la Société des Instituteurs bernois tendent vers ce but.

A. P.

## CONVOCATIONS

### GENÈVE

U. A. E. E. : Assemblée statutaire, samedi 4 mars, 15 heures, Taverne de Plainpalais.

## PARTIE PÉDAGOGIQUE

### LA PRÉPARATION DES LEÇONS

Le principe de la préparation du maître à son enseignement n'est pas mis en doute.

En revanche, notre conception de cette préparation n'est pas celle que le Département de l'Instruction publique du canton de Genève expose dans le bulletin officiel No 86 et qu'il fonde sur l'art. 20 du Règlement de l'Enseignement primaire<sup>1</sup>. Dans ce problème nous distinguons trois ordres de données :

1. — Celles que le maître n'a pas à rechercher parce qu'elles lui sont offertes sous forme d'instruments de travail .
2. — Celles que le maître connaît parce qu'il les a acquises par l'apprentissage de sa profession et par l'expérience.
3. — Celles qu'il s'efforce de découvrir lui-même.

#### 1re catégorie : Les instruments de travail

a) Ce sont les *manuels*. S'ils sont bien faits, ils offrent l'essentiel que les élèves doivent retenir ainsi que d'abondants exercices pour que cet essentiel soit assimilé.

b) Si les manuels sont pauvres, il est indispensable de publier des feuillets d'exercices.

Pourquoi exiger en 250 exemplaires, les recherches auxquelles quelques-uns pourraient se livrer avec plus de bonheur à l'usage de tous ?

c) Celui qui désire multiplier les exercices les compose instantanément.

#### 2me catégorie : Le métier

L'instituteur qui a passé par l'école normale ou celui qui a accompli comme à Genève, 3 années d'études supérieures a acquis les éléments de sa profession. Ne pas l'admettre équivaut à dénier toute valeur à ces études.

A ce sérieux apprentissage, s'ajoute l'expérience des années d'enseignement. L'instituteur se présente devant ses élèves muni de connaissances qu'il n'a pas à « repasser ».

Nous estimons que le maître sait poser des questions, tirer parti d'une illustration, d'un incident, sait présenter d'une façon vivante un passage difficile, l'illustrer d'un exemple ou le reprendre sous un nouvel aspect ; il sait extraire de son enseignement la leçon et le minimum à retenir. S'il ne sait cela devant ses élèves, le saura-t-il mieux à son bureau, chez lui ?

<sup>1</sup> Cet article du Bulletin officiel rappelle que chaque maître doit préparer soigneusement ses leçons et établir un cahier de préparations. Des notes telles que :

8 h. 30 — 9 h. 15 Arithmétique — Multiplication d'une fraction par un nombre entier ;

9 h. 15 — 10 h. Lecture expliquée, manuel page 35 ;

10 h. 20 — 11 h. Géographie — Le canton de Zurich,

ne sont qu'une sorte d'horaire, elles ne sauraient suffire.

Le Bulletin recommande la constitution de fiches de préparations et donne quelques exemples de préparations de leçons très détaillées.

Cependant, les règles et les procédés ne sont pas définitifs. Nous souscrivons entièrement à cette disposition du règlement de l'Enseignement primaire qui stipule qu'il est du devoir de l'instituteur de « développer ses aptitudes professionnelles » (art. 20 lettre c.).

La 3<sup>me</sup> catégorie comprend tous les travaux auxquels le maître se livre pour *préparer son enseignement* au sens de l'art. 20 du Règlement précité.

a) L'instituteur doit s'efforcer de *renouveler son art* ; il se confectionnera peu à peu pour chaque branche, une petite méthodologie, ensemble de procédés sans cesse révisés. Il notera l'excellente idée qui a jailli au cours de ses méditations ou de la leçon.

Là encore, bien des efforts peuvent être épargnés au maître, si celui-ci terminait son apprentissage avec un bagage de « notes méthodologiques ». Certaines branches sont dotées de bonnes méthodologies. La plupart n'en ont pas, et le maître part de zéro au lieu de bénéficier de l'expérience de ses prédécesseurs.

*Ne peut-on pas demander aux professeurs des stagiaires de leur laisser une méthodologie de la branche qu'ils enseignent ?*

Entrant dans la carrière avec ces brèves notes méthodologiques, le maître les complèterait en les annotant. La récolte de ces bonnes idées permettrait la publication de compléments. Les réunions de collègues, les leçons d'inspecteurs devraient tendre au même but. Ainsi, nous serions certains que le maître pourrait faire « bénéficier ses élèves des progrès accomplis dans le domaine pédagogique » (art. 20 c.).

b) *L'instituteur répartit la matière de son enseignement.*

Cette exigence figure à l'article 20 d. L'instituteur adopte un horaire de leçons et découpe la matière d'une année en tranches trimestrielles, mensuelles, voire hebdomadaires. Le nouveau plan genevois d'études fixe les tranches trimestrielles ; l'instituteur choisit alors son unité de préparation (semaine, quinzaine ou mois) il arrête pour cette période la liste des matières, exercices, morceaux de lecture, sujets d'entretien. Il peut aussi s'efforcer de concentrer son enseignement autour d'un sujet du programme (petit centre d'intérêts). A l'expiration de cette période, une simple confrontation de la prévision et de l'exécution lui permet de composer sa nouvelle période, et de réviser pour l'an suivant l'étude qu'il vient d'achever. Tout autre procédé qui permet au maître ou à son remplaçant de « faire le point » nous paraît légitime.

c) L'instituteur constate souvent que certaines difficultés ne peuvent être surmontées sans l'aide d'un modeste *matériel didactique*. Certaines notions gagnent à être enseignées par ce moyen. Le maître s'efforce de confectionner ce nouvel instrument. Là encore, nous devons tendre à lui simplifier le travail en faisant appel à la collaboration des classes de réapprentissage et d'une coopérative scolaire (édition de fiches et de documents).

d) Un excellent moyen de combattre la routine, c'est de s'entourer d'une *documentation* sans cesse enrichie par l'apport des élèves. Ainsi,

année après année, le maître qui parcourt le même programme fait de nouvelles découvertes. C'est pourquoi, il ne saurait consacrer trop de temps à la recherche de cette documentation et à son classement, documents tirés de revues, de journaux illustrés ; de gravures, etc., petite bibliothèque de classe ; manuels systématiques, dictionnaires, précis et éléments. (Il serait avantageux de publier la liste des plus utiles), livres de contes, récits pour enfants, ouvrages de bons auteurs, collections de revues historiques, géographiques et pédagogiques.

Pour tirer parti de ces richesses, le maître confectionne un répertoire, des notes ou des fiches de rappel. C'est un travail de longue haleine, mais d'une incontestable utilité. Le maître est ainsi en mesure de maintenir constamment son enseignement au niveau de l'actualité.

e) *Cependant*, non seulement, l'instituteur est tenu d'approfondir sa *culture*, mais aussi d'entretenir ses aptitudes personnelles : il poursuivra ses études musicales ou artistiques, il entretiendra sa bonne forme physique. Ses élèves bénéficieront directement de l'enrichissement et des talents de leur maître.

Conclusion : La préparation du maître à son enseignement est un ensemble de travaux et d'activités qui dépassent largement le cadre de la préparation des leçons que le Département a tracé dans le bulletin officiel no 86. Cette dernière préparation n'occupe dans cet ensemble de devoirs qu'une modeste place. Le problème serait, au contraire, de simplifier à l'extrême cette préparation formelle de leçons afin de permettre à l'instituteur de se cultiver, d'entretenir ses aptitudes, de consacrer à l'éducation de ses élèves toujours plus de ses forces.

La préparation des leçons ne se mesure pas à la qualité d'un cahier de préparations dont l'utilité nous paraît même fort discutable. L'inspecteur peut l'apprécier d'après la richesse et l'intérêt de l'enseignement du maître ainsi que d'après l'esprit qui règne dans la classe.

La préparation formelle qui nous est proposée ne satisfait pas l'esprit parce qu'elle enfonce toujours plus le maître dans un travail purement scolaire, en revanche, la préparation que nous avons adoptée entretient l'esprit de recherches et renouvelle, année après année, l'enseignement : à la fin d'une journée de travail, le maître quitte sa classe satisfait et encore curieux. C'est à cette réconciliation constante de l'instituteur avec l'enseignement que devraient tendre les efforts des autorités scolaires.

*Raymond Uldry.*

*(Rapporteur d'un groupe d'études de l'U. I. G.)*

### **CINQUIÈME LETTRE A MADELEINE <sup>1</sup>**

Cultiver la voix ! Quelle inconcevable prétention, Madeleine, lorsqu'on a devant soi des bonshommes de cinq à sept ans ! Et aussi, quel sujet vaste à traiter dans une brève lettre ! Oui, je sais, je sais... et pourtant c'est bien de cela que je vais vous entretenir aujourd'hui.

<sup>1</sup> Voir l'*Educateur*, Nos 1, 3, 5 et 7.

C'est que, voyez-vous, la voix est un instrument autrement délicat qu'on ne se l'imagine communément, et l'expérience montre que bon nombre d'enfants, contractant dès l'école maternelle de fâcheuses habitudes vocales, mettent en danger réel et leur *voix parlée* et leur *voix chantée*. Il faut qu'on le sache : bien des cas de laryngite chronique ou professionnelle chez les adultes, ont leur origine lointaine *dans un malmenage de leur voix d'enfant*. Il vaut donc la peine d'y prendre garde. Mais alors que faire ?

Oh ! vous, Madeleine, j'imagine que vous ne tombez pas dans l'erreur de certaines de vos collègues dont la méthode consiste surtout à *chanter assez fort* pour « entraîner » leur petite bande ; les enfants « suivant » comme ils veulent, ou plutôt comme ils peuvent, sans conseils ni direction. Mais, par exemple, je ne suis tout de même pas certain que vous fassiez de façon systématique et persévérante la *guerre aux cris*, non pas seulement à ces cris stridents que les bambins poussent journellement dans leurs jeux, aux récréations, mais encore en classe même, où, notamment dans les réponses collectives, certains enfants crient véritablement, peut-être pour se distinguer, pour forcer l'attention de la maîtresse, peut-être aussi, simplement par application. Dans tous les cas, réagissez fermement et immédiatement, c'est votre devoir primordial.

Cependant, ce n'est là qu'un côté négatif de votre action. Vous pouvez avoir une influence positive en vouant toute votre attention à la *voix parlée* — déjà — de vos petiots. Efforcez-vous, notamment, de corriger les voix trop graves, *prises en gorge* : cette émission défectueuse, s'alliant souvent à une articulation insuffisante, étouffe en quelque sorte *le timbre* ; dès lors, la voix sonne mal, l'enfant s'en aperçoit et, par une réaction maladroitement bien qu'instinctive, il *force sa voix*... et la détériore peut-être irrémédiablement. Exigez donc un diapason toujours assez élevé, correspondant à peu près à l'échelle allant du Ré au Si du médium.

Quant à la *voix chantée*, cherchez à développer ce qu'on appelle assez improprement la « voix de tête », c'est-à-dire prise dans un registre plutôt aigu, et émise calmement, sans effort musculaire apparent.

La tessiture normale de la plupart des enfants va — le saviez-vous ? — du *Mi*<sup>3</sup> (première ligne en clé de Sol) au *Mi*<sup>4</sup> (quatrième interligne) ; il faut en tenir compte en entonnant les chants, et refuser, même dans les passages forts toute émission dure, criarde, gutturale ou forcée.

Pour assouplir les voix, amusez-vous à faire vocaliser des *séries descendantes* : Ré<sup>4</sup>, Do<sup>4</sup>, Si<sup>3</sup>, La<sup>3</sup>, sur des sons-voyelles propices, comme *Cou*, *Ia*, *Nin*, en recherchant la beauté du son. Vous pouvez associer cet exercice au test dont je vous parlais dans ma deuxième lettre.

Veillez encore à la tenue du corps (bien d'aplomb), à l'ouverture suffisante de la bouche, à une ferme articulation — qui favorise beaucoup une phonation correcte — et puis, essayez d'accoutumer vos petiots à la respiration *de base*, qui s'opère par le diaphragme (respiration abdominale) et sans contraction inutile.

Pour vous, la maîtresse, ne cherchez jamais à *dominer* les voix de vos élèves, en particulier quand ils font des fautes d'intonation. Attirez bien plutôt l'attention sur le passage à corriger en le chantant vous-même plusieurs fois à *voix très douce* ; faites ensuite répéter, et reprenez jusqu'à un résultat satisfaisant.

Mettez à profit l'instinct d'imitation si développé chez les jeunes : surveillez-vous vous-même, Madeleine, vous efforçant de conserver constamment une voix douce, calme, agréable (attention aux moments où la patience est à bout !); sans donner dans la préciosité, soignez votre propre diction : votre exemple vaudra cent fois plus, croyez-moi, que les meilleurs conseils que vous pourriez distribuer, s'ils ne trouvent *en vous* leur application permanente.

Voilà à peu près tout ce que je vois à vous conseiller sur ce chapitre. Et je pense de plus que nous pouvons mettre aujourd'hui le point final à cette correspondance « un peu bien sérieuse » (comme dirait un critique genevois) entre gens que l'amitié unit !

Nulle conclusion ne s'impose. Ce que je souhaite, ce n'est pas que vous adoptiez servilement mes suggestions — qui sont loin de m'être personnelles — mais plutôt qu'elles orientent vos recherches et suscitent vos expériences. Merci, Madeleine, de m'avoir suivi. Ne manquez pas, à l'occasion, de me faire part des observations que vous ferez en classe, et là-dessus : « Bon travail ! ».

Votre Mélodius.

P.-S. — Avez-vous lu l'article de Mme Blattner dans « l'Éducateur » du 4 décembre ? Si non, ne manquez pas de le faire, il contient des considérations excellentes, basées sur une longue expérience pédagogique.

M.

### UN NOUVEAU LIVRE DE BEGERT <sup>1</sup>

Fortement convaincu qu'une meilleure éducation pourrait aider les hommes à sortir de la déplorable situation où nous a plongés la guerre, F. J. Begert continue à exposer, en ce second volume (le 1er, paru l'an dernier avait comme titre : *Auf Dem Bühl*) ses essais pour transformer notre école de connaissances en un véritable foyer de culture humaine et artistique. Begert nous raconte un dialogue qu'il eut un jour avec un poète de l'Est de l'Europe : « Je ne vois pas, lui disait ce dernier, que vos jeunes gens, ayant fréquenté l'école huit, neuf ans, aient plus de compréhension pour la poésie, pour les beaux arts, ou de goût pour les vieilles légendes du folklore que les paysans de l'Orient. Est-ce la peine de prolonger la scolarité dans ces conditions ? » A quoi B. lui répond : « Mais oui, construisez des écoles, mais meilleures que les nôtres : que l'architecture en soit simple et adaptée à l'art du pays, que bâtiment et classes respirent la simplicité et la culture ; qu'on ne choisisse que des maîtres véritablement doués, qu'ils soient pris parmi des artisans, des

<sup>1</sup> Fritz-Jean Begert - *Lebendige Schule* - Verlag Oprecht, Zürich, 1943.

cultivateurs ou des poètes ; qu'ils soient enflammés du désir de réaliser la justice sociale ; qu'on attire à l'école des gens de métier, qui donnent aux enfants, avec la connaissance de leur art, la joie de créer et de servir, si bien que les élèves en acquièrent un véritable culte pour ce genre de noblesse. »

Sans doute, l'école publique ne réalisera qu'en partie tout ce que peut faire un pédagogue comme F. Begert, dans le cadre merveilleux des bords du Lac de Thoune, avec les richesses artistiques et scientifiques qu'il a à sa disposition ; mais les voies qu'il nous indique, pour éviter le tort, parfois les catastrophes, que l'école a trop souvent causées nous sont une indication bien précieuse. C'est toujours le vieux refrain de notre grand Pestalozzi : développer les forces qui sont dans l'enfant, et ne pas exiger que tous les enfants fassent preuve de tous les talents ; pourquoi punir, même par de mauvaises notes, un enfant auquel manque totalement ou le sens musical, ou le don des langues ? Begert nous montre, comment, dans les conditions spéciales où il peut travailler, il dispense même de l'écriture un enfant qui en a été complètement dégoûté par une instruction mal comprise : il l'intéressera au travail du jardinier, et partira de là pour l'initier à la botanique, à la zoologie, à la littérature, à la géographie, etc. Avant tout, il s'agit que l'école devienne un lieu aussi attirant, aussi intéressant que n'importe quel autre. Donner des impressions fortes, profondes, importe bien plus que le nombre d'heures passées à l'école. Du neuf, de l'imprévu, surtout du grand air et le contact direct avec la vie, avec tous les aspects de la vie, voilà ce que l'école doit maintenant procurer, plus que jamais. Que les enfants en sortent, connaissant, au moins dans leurs grandes lignes, les problèmes psychologiques et sociaux qui se posent aujourd'hui, sachant travailler pratiquement, d'une façon ou d'une autre. N'oublions pas que l'école elle-même n'est pas le seul endroit où l'on s'instruit, loin de là : souvent c'est en dehors de ses locaux qu'on apprend ce qui vous sera le plus utile dans la vie, pourvu qu'on ait appris à bien ouvrir les yeux et les oreilles à tout ce qui est beau et grand ; lorsqu'on l'aura suffisamment compris, on organisera l'enseignement tout autrement, pense Begert. Un grand éducateur influencera ses élèves, de manière qu'ils sachent apprécier et admirer les vrais chefs-d'œuvre, les nobles personnalités, les actes de bonté. Si le maître lui-même est au service de tout ce qui est vrai, juste et beau, s'il est disposé à se mettre au service de la vérité, même s'il doit en souffrir, il ne manquera pas d'entraîner sur ses traces les meilleurs de ses élèves. (On en peut donner pour preuve ces enfants norvégiens qui accompagnent jusqu'à la prison ou à la gare les maîtres courageux et fidèles qui se font enfermer pour leur fermeté).

B., aimerait étudier avec ses élèves les conditions de vie des artisans, dont ils admirent le travail, sûr de les inciter ainsi, pour plus tard à s'intéresser aux conditions de vie de leurs futurs employés. Il pense que des employeurs, ainsi formés, seront désireux plus tard de comprendre leurs ouvriers, de les traiter avec justice et de faciliter leur développement ultérieur. Cette culture humaine, cette culture du cœur

tendra à faciliter les rapports tant sociaux que politiques ; ces liens d'estime et d'affection dans le travail auront leur répercussion dans tous les autres domaines. Ainsi l'influence d'une école à base humaine, élevée, ne saurait être exagérée ; on ne peut estimer jusqu'où elle portera des fruits. Comme le disait un journal quaker : Si le pouvoir du mal est grand... la force du bien ne connaît pas de limite... Souhaitons que le livre et l'œuvre de Begert — et de beaucoup d'autres — en soient aujourd'hui la vivante illustration !

Alice Descœudres.

## INFORMATIONS

### RADIO-SCOLAIRE

**Important :** En relation avec la collecte dite du *Bol de lait* qui débuttera le lendemain dans tout le pays, une *Emission scolaire* hors série sera diffusée par Sottens le

*vendredi 3 mars 1944, à 10 h. 10,*

par les soins du studio de « Radio-Genève ».

Etant donné le caractère spécial et le but de cette émission spéciale, il faut que **tous** les écoliers romands soient à l'écoute ce matin-là.

### RÉFORMES SCOLAIRES EN GRANDE-BRETAGNE

Sous forme d'un livre blanc publié le 16 juillet 1943, le Gouvernement britannique a présenté au Parlement l'ensemble des réformes qu'il propose d'introduire dans l'enseignement. Ces réformes envisagent au point de vue législatif : a) l'augmentation du nombre des écoles-crèches (*nursery schools*) pour les enfants au-dessous de l'âge scolaire obligatoire ; b) la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ans sans exemption, avec possibilité de l'étendre plus tard jusqu'à 16 ans ; c) l'achèvement de la réorganisation du système scolaire officiel, de façon que tous les enfants aient la possibilité de suivre de bonnes écoles primaires jusqu'à 11 ans et qu'ensuite, ils aient accès aux écoles secondaires avec le choix entre divers genres d'études ; d) l'adjonction à la loi scolaire de deux amendements, l'un reconnaissant à l'enseignement religieux une place essentielle dans l'éducation, l'autre permettant aux écoles dites indépendantes de jouer leur rôle dans les réformes proposées ; e) l'introduction d'un système d'enseignement complémentaire obligatoire jusqu'à 18 ans ; f) le développement de l'enseignement technique et de l'éducation des adultes ; g) l'augmentation des mesures prises pour la protection de la santé et le bien-être physique des enfants et des adolescents ; h) l'inspection et l'inscription de toutes les écoles indépendantes qui reçoivent des enfants soumis à l'obligation scolaire ; j) l'adaptation du système actuel d'administration scolaire locale aux besoins de la réforme. Les mesures administratives suivantes sont prévues : a) la diminution progressive de l'effectif des classes des écoles primaires ; b) l'abolition du régime actuel des examens et l'adoption d'un système de classification pour le passage de l'école primaire à l'école secondaire ; c) l'introduction d'un règlement commun à tous les



types d'écoles secondaires pour s'assurer que toutes atteignent un niveau d'instruction suffisamment élevé ; d) la revision du programme des écoles secondaires ; e) le développement du Service de la Jeunesse ; f) l'amélioration des facilités permettant aux étudiants pauvres de faire des études universitaires ; g) la réforme des méthodes de recrutement et de formation des maîtres.

B. I. E.

## RÉCITATION

### L'ÉCUREUIL

*Les enfants jouaient sur la route  
Et l'écureuil noir a sifflé...  
Il avait peur de nous, sans doute :  
Oh ! Il est sur le châtaignier !  
Balançant sa queue touffue,  
Il a grimpé sur le vieux tronc.  
Oh ! je vois sa mine pointue !  
Il nous « guigne » d'un œil fripon !  
Écureuil, remplis tes cachettes !  
Sois prudent ! L'hiver sera long...  
Prends des glands, des noix, des noisettes.  
Écureuil ! Fais tes provisions !*

Marcelle Porchet.

## LES LIVRES

**L'esprit de l'Eglise primitive** par Robert Stahler, collection des Cahiers de *Foi et de Vérité*, Editions Labor, Genève.

Ce cahier est un tableau vivant et solidement documenté de l'Eglise primitive. Il montre ce qu'en face du monde antique elle a apporté de nouveau et de constructif dans les divers domaines de la pureté des mœurs, de la famille, de l'esclavage, du travail, et de la ferveur religieuse, source inspiratrice de son action.

**Grundtvig, barde et animateur du peuple danois**, par Hal Koch. Les Editions Labor, le Grand Lancy, Genève.

Kaftan, l'un des rares écrivains continentaux qui aient fait connaître Grundtvig, l'appelait le *prophète du nord*. Jusqu'ici ce prophète a été éclipsé par Andersen et Kierkegaard, ses illustres contemporains. On ne saurait toutefois comprendre la fermeté actuelle du peuple danois sans connaître celui qui fut son animateur génial et souvent incompris. Introduit par une substantielle préface de M. Fritz Wartenweiler, cet ouvrage, illustré de quatorze planches habilement gravées par Alex. Matthey, contient un exposé approfondi de la vie, de la pensée, de la haute pédagogie d'un grand lutteur. Tous les éducateurs, tous ceux que préoccupent les problèmes de demain se doivent de lire ces pages dont l'auteur, Hal Koch, professeur à Copenhague, a payé son indépendance d'esprit de l'envoi dans un camp de concentration.

G. F.

# 3 Engrais importants

## Engrais complet Lonza

riche en matières fertilisantes, d'action rapide.

## Nitrate d'ammoniaque Lonza

le nouvel engrais azoté avec 15 1/2% d'azote, dont moitié à action rapide, moitié à action lente.

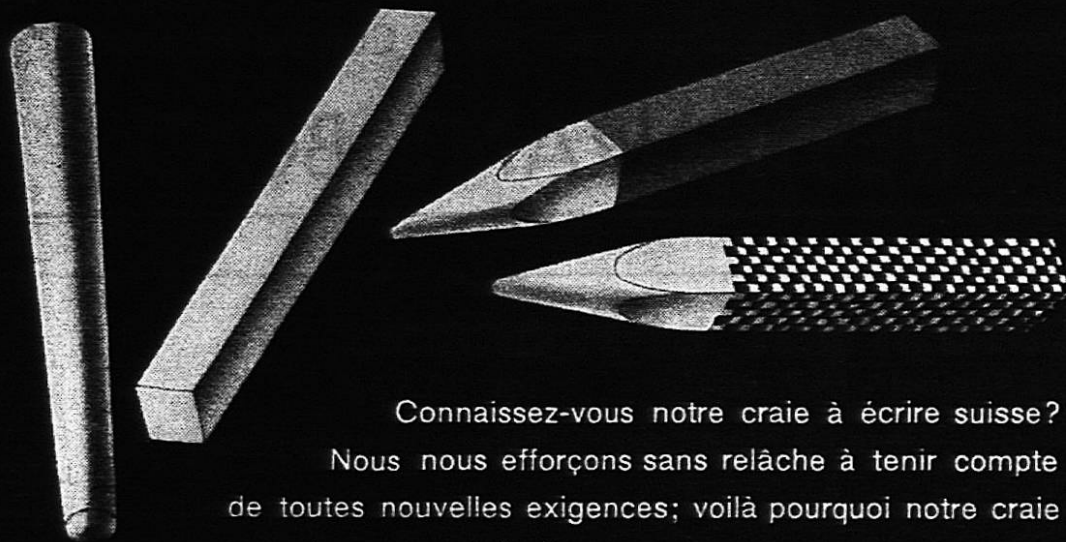
## Nitrate de chaux Lonza

pour forcer les légumes foliacés.

**Composto Lonza** transforme rapidement les déchets de jardin, feuilles, tourbe etc. en excellent fumier.

**LONZA S. A. BÂLE**

22



Connaissez-vous notre craie à écrire suisse?  
Nous nous efforçons sans relâche à tenir compte de toutes nouvelles exigences; voilà pourquoi notre craie vous donnera satisfaction.

Prospectus et échantillons par le fabricant:

**Plüss-Staufner**

Oftringen Téléphone 7 35 44

6 Bibliothèque  
Nationale Suisse  
B e r n e  
-----

J. A. — Montreux

## COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 20 avril au 15 juillet 1944, ouvert aux élèves des écoles primaires et des écoles privées qui désirent entrer en VI<sup>e</sup>.

**Age d'admission : 10 ans révolus en 1944**

Les examens auront lieu mardi 28 (écrits) et mercredi 29 mars (oraux), à 8 heures.

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au jeudi 23 mars. Présenter acte de naissance ou livret de famille, certificat de vaccination et livret scolaire.

33

## LES COURS VIE ET FOYER

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession. Ecrire à M<sup>me</sup> **Chevalier**, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne.

11

Rendez-vous des instituteurs

Cuisine et cave 1<sup>er</sup> choix

## RESTAURANT BOCK

2

## Restaurant St-François

Angle Pépinet - St-François

Tél. 276 64

L'endroit réputé pour ses vins et ses repas soignés

1

J. SCHÜTZ

**Empaillage** de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de  
Chamoisage de peaux

**Fourrures**

Laboratoire zool. et Pelleterie, M. LAYRITZ, Bienne 7, ch. des Pins 15

9



DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

# ÉDUCATEUR

## ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE  
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE  
DE LA SUISSE ROMANDE

**Rédacteurs responsables :**

**Educateur :** Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

**Administration et abonnements :**

**IMPRIMERIE NOUVELLE** Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

**Responsable pour la partie des annonces :** Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

---

**PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :** Suisse: Fr. 9.— ; Etranger: Fr. 12.—

**Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique**

## PREMIÈRES ÉDITIONS DE 1944

---

*Baudelaire Charles* : **Les fleurs du mal.**

Un volume in-8<sup>o</sup> broché, avec une introduction de Paul Valéry et vingt dessins de l'auteur . . . . . Fr. 6.—

Artiste puissant et raffiné, Baudelaire, dans ses poèmes symboliques, atteint plus d'une fois la perfection. Ce rêveur fantastique et macabre, ce grand poète créa un frisson nouveau et a exercé une influence considérable.

*Buck Pearl* : **Terre chinoise.**

Un volume in-8<sup>o</sup> broché . . . . . Fr. 5.50

Pearl Buck dépeint la Chine, où elle vit, dévastée par les éléments, par la guerre et bouleversée par la civilisation de l'Occident. L'idée centrale est l'emprise exercée sur le paysan par la terre, la terre mère d'où il vient, qui le nourrit et dans laquelle il retournera.

*Décorvet Paul* : **La vie est là.**

Un volume in-8<sup>o</sup> écu, broché . . . . . Fr. 8.—

Ces pages, d'un auteur trop tôt disparu sont un hommage rendu à sa mémoire. C'est le sourire indulgent, amical et compréhensif de l'homme sur la route de la vie, sourire spirituel et victorieux de l'effort illuminant l'œuvre, sourire si vaillant, si lucide.

*Baudin Louis* : **Anatomie et physiologie humaines.**

Un volume in-16 avec 171 illustrations et sous couverture illustrée, relié plein papier . . . . . Fr. 4.—

La connaissance du corps humain est indispensable à l'homme cultivé; sur elle se base l'éducation physique raisonnée, les relations immédiates que l'hygiène de l'habitation, du vêtement et de l'alimentation établit avec les organes et les fonctions. Ce volume est une véritable initiation à la méthode qui sera fort appréciée.

*Chéron André* :

**Le système Culbertson assimilable en quelques heures.**

Un volume in-16 broché. 2<sup>e</sup> éd. augmentée . . . . . Fr. 4.80

Le profane trouvera dans ce livre une introduction claire, complète et courte. Pour le joueur, il contient l'exposé du système de déclarations à la fois le meilleur et le plus répandu. Et pour les maîtres, les résultats, traduits en conseils pratiques, de deux années de recherches statistiques inédites sur le bridge.

*Faes Henry, Staehelin Marc, Bovey Paul* :

**La défense des plantes cultivées.**

Un volume in-8<sup>o</sup> avec 384 illustrations dont 314 figures hors-texte et 8 planches en couleurs, relié demi-toile . . . . . Fr. 10.—

C'est une mise au point pratique de la lutte contre insectes et champignons, maladies et affections non parasitaires nuisibles aux cultures et des nouveaux procédés et produits utilisés en Suisse. Richement illustré, ce manuel rendra de signalés services aux viticulteurs, arboriculteurs, agriculteurs, maraîchers et amateurs.

# LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHÂTEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE